



8ème Concours de Coqs de Pêche du Limousin

Organisé par le **Club de la Limousine – Coq de pêche - et Aviculteurs locaux (CLAL)**

Le lundi 1^{er} Avril 2024

à la Festiv'halle 23 route du Mazaud 87480 ST PRIEST TAURION

REGLEMENT GENERAL

- Art. 1** : Ce concours ouvert à tous les éleveurs de « Coqs de pêche du Limousin » accueillera, dès 7h30 et avant 9h, un maximum de 10 coqs par élevage.
- Art. 2** : Pour les coqs non identifiés par une bague officielle avicole, un numéro leur sera attribué. Chaque coq sera exposé dans une cage individuelle numérotée par le CLAL. Un contrôle sanitaire à l'arrivée, la perception des droits d'inscription (5 € par coq), la réception de l'attestation de vaccination (maladie de Newcastle) et l'autorisation DDCSPP permettront l'admission du coq au concours.
- Art. 3** : Le CLAL se réserve le droit de refuser tout animal malade, parasité ou déclaré suspect.
- Art. 4** : Un jury examinera chaque coq admis à concourir et le notera sur la conformité au standard et sur sa morphologie ainsi que sur la qualité des plumes (hackles, pelles et lancettes: coloris, structure, densité ...). Au moins trois plumes seront prélevées sur chaque coq.
- Art. 5** : Le jury, choisi par le CLAL, sera souverain et ses décisions seront sans appel.
- Art. 6** : Un classement individuel sera établi. Seuls les 10 premiers recevront un trophée (plaque) et les cinq premiers une récompense.
- Art. 7** : Le Comité d'organisation prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Les membres du jury et le comité d'organisation ne seront pas tenus responsables en cas de vols, décès, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux et aux visiteurs.
- Art. 8** : La clôture des inscriptions est fixée au **10 mars 2024** pour permettre aux organisateurs de solliciter les autorisations réglementaires requises.

DECLARATION D'INSCRIPTION

NOM		ADRESSE COMPLETE	
PRENOM			
TELEPHONE		COURRIEL	

Je demande mon inscription au concours de Coqs de pêche qui se déroulera à

87480 St PRIEST TAURION, le lundi 1^{er} avril 2024.

Je m'engage à :

- exposer des animaux en bon état sanitaire et vaccinés contre la maladie de Newcastle,
- à fournir les attestations réglementaires de vaccination,
- à accepter les décisions du responsable sanitaire,
- à accepter les décisions du jury.

DROITS D'INSCRIPTION

Nombre de coq en concours		X 5 € =	
Location cage (1 seul animal / cage)		X 2 € =	
		TOTAL A PAYER	€

Coupon à retourner avec votre chèque libellé à l'ordre de **CLAL** à :

Bruno BOULERT - Président du CLAL - 3 Rue de Font Ardent - 87370 BERSAC SUR RIVALIER

A,
Le

Signature :